

L'édito



**LE DESTIN D'UNE MONNAIE SANS ÉTAT**

Le 1<sup>er</sup> janvier, nous célébrons un anniversaire : les dix ans de l'introduction des pièces et billets en euros. Mais pas dans la joie. La monnaie unique devait nous apporter la prospérité. L'économie de la zone euro a été, depuis la naissance de l'euro, la moins dynamique parmi les pays industrialisés. L'euro devait être un « bouclier » contre les turbulences de l'économie mondialisée. Mais la spéculation, qui auparavant visitait la peseta, la lire, la drachme ou le franc, s'est

déchaînée sur les taux d'intérêt et les dettes des États. La faute aux Grecs ? Et aux Irlandais et Portugais ? Et aux Italiens et aux Espagnols ? Et à tous ces États qui se seraient rendus coupables d'« irresponsabilité fiscale » ? C'est oublier que l'Espagne et l'Irlande, jusqu'à la crise financière de 2008, ont respecté le pacte de stabilité et de croissance ; que l'Italie, durant la même période, réduisait lentement le poids de sa dette ; et que la crise financière et la Grande récession ont fortement dégradé les finances publiques de tous les États. C'est aussi cacher le principal échec de la monnaie unique. Elle devait favoriser la « convergence » des économies qui l'adoptaient. C'était, simultanément, l'un de ses bénéfices potentiels et l'une des conditions de son succès. Or, les économies ont divergé. Selon une ligne Nord-Sud : un Nord industriel, com-

pétitif, exportateur ; un Sud, peu industrialisé ou en voie de désindustrialisation, importateur net, dont la compétitivité s'est détériorée. C'est pourquoi la question de la survie de la monnaie unique est posée. Mais face à quinze États qui n'ont rien à dire, Berlin – avec Paris, aux ordres – a imposé sa solution : l'austérité budgétaire et salariale généralisée, qui plongera la zone euro dans une longue récession, sans résoudre les problèmes de dettes publiques ou de compétitivité. **L'euro pourrait-il en mourir ? Posons la question autrement : que faut-il à l'Europe ? Plus d'Europe ! Mais qui le veut ? Qui veut une avancée vers le fédéralisme ? Un vrai budget européen ? Il n'y a même plus de débat sur la finalité de l'Union. Or, c'est pourtant la réponse à la question « Quelle Europe voulons-nous ? » qui décidera de l'avenir de la monnaie unique.**

**La Cour de Justice tranchera**

# Augmenter les eurocrates, en pleine austérité ?

**L'ESSENTIEL**

- En vertu d'une méthode de calcul qui est d'application depuis près de quarante ans, la Commission européenne propose une augmentation salariale de 1,7 % pour les fonctionnaires européens établis à Bruxelles.
- Confrontées à la rigueur budgétaire et aux vagues populistes anti-européennes, la plupart des capitales de l'Union s'y opposent.
- La Belgique ménage la chèvre et le chou.

Faut-il accorder une augmentation salariale de 1,7 % aux fonctionnaires européens basés à Bruxelles ? La polémique fait rage à ce sujet entre la Commission européenne et les capitales de la plupart des États de l'Union. La Commission plaide, une nouvelle fois, pour le respect des règles en vigueur, qui ne sont pas simples. Se basant sur l'évolution du pouvoir d'achat dans huit pays de l'Union, elle propose la même chose pour les « eurocrates » de Bruxelles : une baisse de 1,8 % de leur pouvoir d'achat. Mais comme l'inflation a été de quelque 3,6 % à Bruxelles, un correctif de +1,7 % doit être appliqué. Les fonctionnaires européens basés dans d'autres villes ne sont donc pas logés à la même enseigne. Le Conseil, c'est-à-dire les capitales, renie sa signature et ne veut pas entendre parler d'augmentation. L'heure est partout à l'austérité budgétaire, et les opinions publiques, dit-on, ne comprendraient pas que les fonctionnaires européens, perçus comme très bien payés, échappent aux coupes claires. Les Britanniques sont évidemment en flèche dans ce combat contre une « indexation » qu'ils honnissent. Ils ont cependant quelques arrière-pensées politiques bien à eux : tout ce qui réduit le budget de l'Europe et sa capacité opérationnelle est bon à prendre...

**+1,7%**

C'est l'augmentation proposée pour les fonctionnaires européens basés à Bruxelles. La méthode de calcul, complexe, produit par ailleurs ceci : +1,9 % pour ceux qui sont basés en France, +0,6 % en Allemagne, +0,4 % aux Pays-Bas, -2,7 % en République tchèque, -2,2 % en Slovaquie, -1,7 % en Bulgarie, etc.

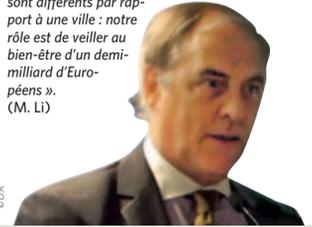
l'activer pour ne pas appliquer la hausse. La Commission ne l'entend pas de cette oreille. Pour elle, « la méthode a été appliquée pendant quarante ans, en période de récession économique comme en période de croissance ». Qui plus est, la procédure pour activer la clause est « très lourde et bureaucratique ». Les juges trancheront – très vraisemblablement en donnant raison à la Commission. C'est du moins ce que les juristes affirment, à la lumière du passé. En novembre 2010, la Cour avait déjà rappelé le Conseil à l'ordre, qui avait refusé de suivre une proposition d'augmentation venue de la Commission. La Belgique s'est abstenue lorsque le Conseil a décidé de saisir la Cour de Justice. « En tant que pays hôte, nous nous abstenons sur ce genre de choses, nous dit un diplomate belge. Nous ne sommes pas heureux de l'augmentation, par rapport à l'opinion publique bien sûr, mais la réalité, c'est que la "clause d'exception" est inapplicable et que le dossier, d'un point de vue purement juridique, ne tient pas la route. Heureusement, la Commission propose maintenant de revoir tout le système... » ■ **MAROUN LABAKI**

**Mauvais dossier**  
Depuis la semaine dernière, la querelle s'est déplacée sur le terrain judiciaire. Prenant de court la Commission, qui avait l'intention de la faire elle-même, le Conseil a en effet porté l'affaire devant la Cour de justice européenne. Pomme de discorde technique : la « clause d'exception ». Le Conseil estime qu'il convient de



L'ADMINISTRATION représente environ 6 % du budget européen. Les salaires et pensions des fonctionnaires constituent la moitié de ces 3 %. © BERNARD ROUFFIGNAC. PHOTO EXTRAITE DU LIVRE « 495 MILLIONS », SUR LE PARLEMENT EUROPÉEN, TÉLÉCHARGEABLE GRATUITEMENT SUR WWW.FEELING-BOOK.COM.

**DEUX QUESTIONS À...**  
**Willy Hélin, chef de la représentation de la Commission européenne en Belgique**  
**Les salaires des fonctionnaires européens ne sont-ils pas trop élevés ?** « Il faut payer le talent, c'est aussi simple que cela ! C'est ce qui se fait partout, dans toute institution internationale : l'OTAN, les Nations unies et leurs nombreuses « filiales », la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'OCDE, où les salaires sont parfois bien plus intéressants que ceux de la fonction publique européenne. Et que je sache – pour avoir vécu six ans dans la capitale des États-Unis –, à Washington, à New-York, à Genève, à Paris, à Rome, les médias se fichent éperdument des salaires des fonctionnaires internationaux qu'ils côtoient dans leur ville. Mais il est vrai que dans le courant populiste qui caractérise la société de bien des pays de l'Union européenne, il est de bon aloi de « taper » sur ceux que l'on jalouse bêtement, sans savoir ce qu'elles et ils font réellement. Je n'insisterai pas sur le fait que la seule présence des institutions européennes à Bruxelles rapporte des milliards d'euros à l'économie belge et est créatrice de plus de 160.000 emplois directs et indirects, pas uniquement à Bruxelles d'ailleurs... Et puis savez-vous ce que « coûte » à chaque citoyen belge le salaire « mirobolant » des fonctionnaires européens ? Il coûte 8 euros par an... »  
**Mais n'êtes-vous pas trop nombreux ?** « Non, la fonction publique européenne est loin d'être pléthorique. Comparaison n'est peut-être pas raison, mais... savez-vous, par exemple, que la bonne ville de Marseille compte bien plus de fonctionnaires que la Commission européenne ? Or, les enjeux sont différents par rapport à une ville : notre rôle est de veiller au bien-être d'un demi-milliard d'Européens ». (M. Li)



**Kroll présente Johan De Moor**



**Ce sont les fêtes, faites-vous plaisir !**

En vous abonnant au Soir papier, vous aurez accès à la version numérique pour toute votre famille !

**4 mois pour 50€ seulement!**

Pour souscrire, rendez-vous sur [www.lesoir.be/fetes50](http://www.lesoir.be/fetes50)

**LE SOIR** ON AURA TOUJOURS RAISON DE L'OUVRIR

**GROUPES ROSSEL**  
SA ROYALE ET C<sup>o</sup>  
Rue Royale, 100  
1000 Bruxelles  
Président et éditeur responsable Patrick Hurbin  
Administration générale Rue Royale, 100  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02-225.55.55

**LE SOIR**  
Directeur et rédacteur en chef Didier Hamann  
Rédacteur en chef adjoints Christophe Berti Jurek Kuczkiewicz  
Rédaction centrale Tél. : 02-225.54.32 Fax : 02-225.59.14 ou 02-225.59.10  
Coursier des lecteurs Fax : 02-225.51.31 forum@lesoir.be  
lesoir.be (internet) http://www.lesoir.be  
Tél. : 02-225.54.32 Fax : 02-225.54.32 internet@lesoir.be

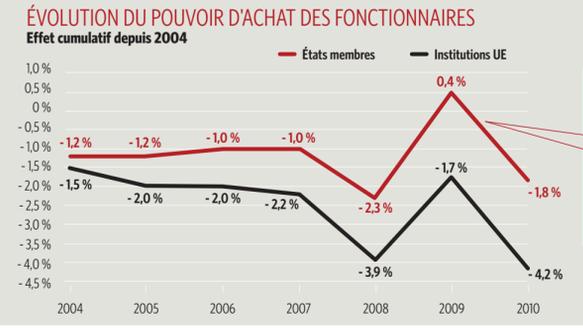
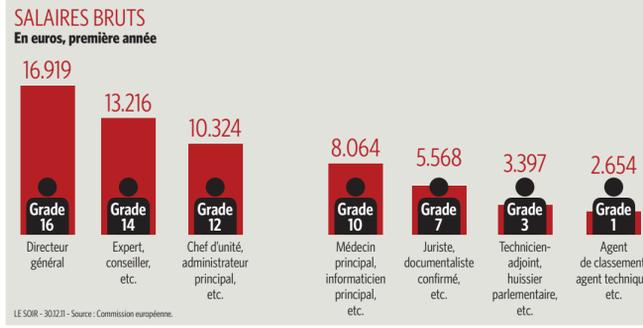
Prix de vente à l'étranger Allemagne EUR 2,00 Chypre EUR 2,95 Croatie HRK 25,00 Espagne EUR 2,00 France EUR 2,00 (NF com. paritaire 0111 U 83380) Grande-Bretagne GBP 1,30 Grèce EUR 2,00 Italie EUR 2,00 Irlande EUR 3,40 Malte MTD 25,00 Portugal EUR 2,00 République tchèque CZK 70,00 Suisse CHF 4,00 Ténérif EUR 2,50 Turquie YTL 5,00

Formule « Virement » 3 mois : EUR 75,00 6 mois : EUR 143,00 12 mois : EUR 262,00 Compte : 310-0496377-17  
Formule « Liberté » EUR 22,00/mois par domiciliation  
Rendez-vous sur http://clubsoir.lesoir.be/liberte ou 078/05.05.10

**ROSSEL SOLUTIONS**  
Pour toute question, nous avons une solution.  
Service clientèle Tél. : 078-05.05.10 Fax : 02-225.59.01 Site: www.clubsoir.be  
Service librairie Tél. : 070-22.10.10 Fax : 02-225.52.14 e-mail: rosselventes@rossel.be

**PUBLICITÉ**  
Rosell Advertising  
Annonces téléphones Tél. : 02-225.55.00 Fax : 02-225.59.06 annonces.tel@lesoir.be  
Annonces Tél. : 02-225.55.55 Fax : 02-225.59.08 ou 02-225.59.00  
Publicité nationale Tél. : 02-542.10.10 Fax : 02-542.10.11

Ce journal est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés. © Rosell & C<sup>o</sup> S.A. - Le Soir, Bruxelles, 2011.  
Si vous souhaitez copier un article, une photo, une infographie, etc., en de nombreux exemplaires, les utiliser commercialement, les scanner, les stocker et/ou les diffuser électroniquement, veuillez contacter Copypress ou 02-558.97.89 ou via info@copypress.be. Plus d'infos : http://www.copypress.be.



**LE REVENU DES FONCTIONNAIRES**  
Fin 2011

	Salaires	Inflation	Pouvoir d'achat
Belgique	+3,6%	3,4%	+0,2%
Allemagne	+13%	2,4%	-11%
Espagne	-0,6%	3,0%	-3,5%
France	+2,0%	2,3%	-0,3%
Italie	-0,2%	3,0%	-3,1%
Luxembourg	-0,8%	3,8%	-4,4%
Pays-Bas	+2,0%	2,5%	-0,5%
Royaume-Uni	+1,3%	4,2%	-2,8%
Moyenne des 8	+1,1%	2,9%	-1,8%
Fonctionnaires européens (Bruxelles)	+1,7%	3,6%	-1,8%

## Fonctionnaires de l'UE : la réalité est plus complexe qu'il n'y paraît

**Que paient-ils comme impôts ?**

C'est un mythe qui a la vie dure ! En réalité, les 44.000 fonctionnaires européens travaillant pour toutes les institutions de l'Union européenne paient un impôt communautaire, et leur régime exclut toute possibilité de déduction fiscale. Les taux d'imposition sur les salaires bruts (dont certains sont repris ci-dessus) varient de 8 à 45 % ; la tranche de revenu brut qui dépasse 6.938 euros est imposée à 45 %. L'impôt est retenu à la source. De plus, les fonctionnaires européens cotisent à hauteur de 11,6 % de leur salaire pour leur pension. Ils cotisent également pour leur assurance maladie et accidents. Et ils s'acquittent, depuis 2004, d'un « prélèvement spécial » de 5,5 %, qui va être porté à 6 %.

**Sont-ils trop bien payés ?**

Incontestablement, les fonctionnaires européens bénéficient de bons salaires. Ceux qui sont basés hors de leur pays d'origine de surcroît d'une « indemnité de département » équivalent à 16 % de leur traitement de base. Il faut aussi parler des généreuses allocations familiales et de scolarité... Mais tout est bien sûr relatif. « N'oublions pas, dit-on à la Commission, que les institutions de l'UE sont en concurrence pour le recrutement d'un personnel hautement qualifié, avec d'autres organisations internationales, les services diplomatiques nationaux, les multinationales, les cabinets d'avocats et les cabinets de conseil. Le personnel que les institutions de l'UE recherchent est bien spécifique : des experts qui parlent des langues étrangères, capables de travailler dans un environnement multiculturel et

prêts à s'expatrier avec leur famille, ce qui implique souvent que les conjoints doivent renoncer à leur carrière... » Et on ajoute : « Il devient malheureusement difficile de rester compétitif pour attirer de tels talents. Selon certaines études, les salaires à l'entrée sont généralement moins élevés dans les institutions de l'UE que dans d'autres organisations internationales. En outre, le personnel des institutions de l'UE ne bénéficie pas des avantages en nature généralement offerts par les services diplomatiques ou les entreprises internationales, comme un logement de fonction ou la prise en charge des frais de logement, une voiture de fonction ou un téléphone professionnel, etc. C'est un vrai problème ! » On en vaudra pour preuve que les institutions européennes peinent à attirer suffisamment de Français, d'Allemands, de Néerlandais et surtout de Britanniques. Or, un équilibre géographique est prévu dans les statuts. Lors de récents concours de recrutement d'administra-

teurs, la proportion des ressortissants français, allemands, néerlandais et britanniques était nettement inférieure à ce qu'elle aurait dû être. Sont-ils intouchables ? En tout cas, ils ont dû accepter, en 2004, une véritable révolution dans leur statut – et dans leurs salaires. C'est ainsi, par exemple, que le salaire mensuel des diplômés de l'enseignement supérieur, à l'entrée de la fonction publique européenne, a baissé de 500 euros. Et de nombreuses tâches ont depuis été confiées à des contractuels, dont les rémunérations sont nettement moins élevées que celles des fonctionnaires. « Le pouvoir d'achat des fonctionnaires de l'UE, après impôts et contributions au régime de pension, a déjà baissé en 2004, 2005, 2007, 2008 et 2010, fait-on valoir à la Commission. D'une manière

générale, leur pouvoir d'achat a baissé de 4,2 % entre 2004 et 2010, alors que celui des fonctionnaires nationaux connaissait en moyenne une dégradation de 1,8 % seulement. » Et de nouvelles réformes sont en vue. Le 13 décembre, la Commission a un Parlement européen, les législateurs de l'Union, des modifications concernant les conditions de travail des « eurocrates ». « Il importe de tenir compte des contraintes budgétaires que connaissent nombre d'administrations publiques en Europe, affirmait alors l'exécutif européen. Malgré les tâches et les défis supplémentaires auxquels sont confrontées la plupart des institutions de l'Union européenne, il est toujours possible de faire mieux. C'est la raison pour laquelle la Commission présente ces propositions, qui permettront de réaliser, d'ici 2020, des économies supplémentaires de plus d'un milliard d'euros en plus des écono-

mies de 8 milliards d'euros que la réforme complète du service publique de l'UE de 2004 générera d'ici 2020 également. » La Commission propose pour l'essentiel de réduire de 5 % le personnel dans toutes les institutions au cours de la période 2013-2017 (par le non-remplacement des départs naturels), d'augmenter la durée de travail hebdomadaire de 37 heures et demie à 40 heures (sans compensation salariale), de porter l'âge de la retraite de 63 à 65 ans, etc. Il est également prévu de revoir la méthode de calcul de l'adaptation annuelle des salaires – avec une nouvelle « clause d'exception ». Les syndicats de la fonction publique européenne sont sur leurs gardes : « Les arguments économiques et budgétaires ne nous semblent pas être les véritables raisons de cette réforme. La motivation est plutôt politique : elle vise à réduire la taille de la fonction publique européenne et à l'affaiblir... » ■ **MAROUN LABAKI**